



Paris, le 31 mai 2007

Madame Roselyne Bachelot Ministre de la santé, de la jeunesse et des sports Avenue de Ségur 75007, Paris

Objet : commercialisation d'un portable pour enfant

Madame la Ministre,

Par la présente, nous tenons à vous féliciter pour votre récente nomination. Nous espérons que de votre présence naîtra une action résolue en faveur d'une politique de prévention en matière de téléphonie mobile. En effet, depuis 2001, le ministère de la Santé n'a pas brillé par son ambition à réglementer efficacement l'installation des antennes relais et la commercialisation des téléphones portables.

Nous sollicitons de votre haute bienveillance une intervention rapide afin d'arrêter le projet de la commercialisation d'un portable destiné aux jeunes enfants de moins de 10 ans, dit Kiditel, par la société CarTelematics. En effet, sur son site, cette société annonce son intention de lancer la commercialisation de ce portable destiné aux enfants à partir du jeudi 31 mai 2007.

Nous vous rappelons qu'il y a plus de deux ans déjà, nos deux associations ont réussi à convaincre deux grandes chaînes commerciales d'arrêter la commercialisation d'un premier téléphone portable destiné à des enfants de 4 à 8 ans, le Babymo, ce qui a définitivement mis fin à la mise en vente de ce produit. Nous avons déploré depuis qu'aucun texte n'interdise à une autre société de mettre sur le marché un produit similaire. Nos craintes étaient hélas fondées.

Pourtant, depuis notre action sur le Babymo de **nombreuses voix**, émanant tout particulièrement de la **communauté scientifique**, ont exprimé leur inquiétude quant au **danger** que pouvait représenter un usage précoce du téléphone portable. Depuis la publication récente d'une étude brésilienne, on peut notamment savoir que le cerveau des enfants **absorbe 60% de rayonnement électromagnétique** que celui des adultes.

Le **Président de la République** semble partager notre inquiétude puisque, encore candidat, dans une lettre rédigée en réponse à un courrier de Priartem et datée du 3 avril 2007, **il déclare** :

« Concernant la prévention des enfants, je veux m'engager ici avec d'autant plus de force que, sur ce thème, un certain consensus se dégage. En effet, l'Agence Française de la Sécurité sanitaire, environnementale et du travail nous a indiqué que le risque sanitaire était plutôt à rechercher du côté des téléphones eux-mêmes. Les opérateurs disent s'accorder à ne pas réaliser des publicités en direction des enfants et à ne pas faire de marketing sur des appareils spécifiquement dédiés aux enfants. Les associations partagent cet objectif. Nous pourrions donc retenir le principe de l'interdiction des téléphones portables à l'école et au collège ce qui, en outre, constituerait une mesure pédagogique. A cela j'ajoute que je m'oppose très fermement au souhait de voir se développer des appareils du type Babymo (téléphones pour les enfants) qui clairement exposeraient la population la plus à risque. »

Nous serions heureux de pouvoir vous **rencontrer** afin de connaître les réponses que vous comptez apporter à nos interrogations, notamment vis-à-vis du Kiditel. Plus généralement, nous aimerions connaître les **éléments réglementaires** que vous pensez adopter afin d'encadrer le développement de la téléphonie mobile.

Dans l'attente de votre réponse et en vous remerciant d'avance de nous recevoir le plus rapidement possible, nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'assurance de notre plus haute considération.

Janine LE CALVEZ, Présidente de PRIARTéM

Stéphen KERCKHOVE-BLETON, Délégué général d'Agir pour l'Environnement